Interpellation présentée par le député : M. Antoine Droin

Date de dépôt : 16 décembre 2010

Interpellation urgente écrite

Loi sur la circulation routière: la Police est-elle au-dessus de la loi ?

Mesdames et Messieurs les députés,

Il suffit de sortir de chez soi pour constater journellement des infractions à la circulation. Ceci est plus grave quand journellement aussi nous constatons que la police, au mépris parfois de la plus élémentaire sécurité des autres usagers de la voie publique, bafoue délibérément les règles de la circulation alors que rien ne l'y ob lige n'étant même pas en intervention d'urgence.

Sens interdit, voie des transports publics, « tournés sur route », dépassements téméraires, vitesse particulièrement exagérée dans les zones 30 km heure, pa roage sur les pistes cy clables, etc. ne sont que quelques infractions constatées régulièrement.

Il est donc grand temps que la police montre l'exemple en la matière et cesse les incivilités même et aussi en situation d'urgence s'il elle entend ellemême être respectée.

Ma question est donc la suivante :

Quelles sont les consi gnes en la matière données à la police e t comment le département fera-t-il respecter le code de la route à ceux-l à même qui sont censés en contrôler l'application ?